L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN 9 SEPTEMBRE.

Un Candidat pour la Place de Lieutenant-Gouverneur.

Un lieutenant-gouverneur, pour n'être que le second personnage d'un Etat, ne devrait pas moins avoir autant d'intelligence et de talent que le gouverneur lui-même. On pourrait même dire à la rigueur qu'il devrait en avoir davantage, car s'il n'a pas à signer des bills ou à les désapprouver comme chef de l'Exécutif, il a à les signer comme président du Sénat. Il contribue puissamment à la confection des lois par sa manière de conduire les délibérations du corps qu'il préside ; il peut émettre ses opinions comme membre de l'assemblée et décider du sort d'une législation par son vote qui est décisif en cas de partage. Il peut, en outre, être appelé à occuper le siège gubernatorial, si le gouverneur s'absente, s'il est malade, s'il meurt ou s'il est mis en accusation ou empêché de remplir ses fonctions pour quelque cause que ce soit. Le lieutenant-gouverneur remplit donc une place fort importante.

Nous ne croyons pas que ces considérations aient en rien influencé la Convention républicaine du Mississippi qui, pour couronner, a élevé à la candidature pour la place de gouverneur le général Ames, gendre du général Butler, et qui a ensuite nommé pour la place de lieutenant-gouverneur un ancien barbier de Memphis, ex-guichetier de police sous la police métropolitaine de cette ville et ex-cuisinier du 54e régiment considéré du Tennessee pendant la guerre. Nous dirons en passant, pour nous conformer simplement à la dépêche de Memphis où nous trouvons cette nouvelle, que ce candidat s'appelle Aleck Davis et qu'il est homme de couleur, car si nous pouvions présumer qu'il est compétent, peu nous importerait son origine. Mais nous craignons qu'il soit compétent à la manière de MM. Pinchback et Antoine qui ont coopéré à toutes ces mauvaises lois passées et promulguées sous l'administration Warmoth, sans jamais avoir une seule fois dénoncé la complicité frauduleuse de la Législature.

Si M. Aleck. Davis ressemble aux hommes qui ont représenté sa race dans les assemblées de la Louisiane, nous plaindrons l'Etat du Mississippi, car un tel fonctionnaire ne s'opposera pas au bill projet de l'anti-républicain, et cet Etat se verra subitement chargé de dettes et de taxes aussi lourdes que celles qui affligent la Louisiane et la Caroline du Sud.

Maintenant ce retour sur la répudiation serait-il une chose juste ? Combien les capitalistes étrangers prêtent-ils ces bons qui furent le fondement de plusieurs banques dans l'Etat du Mississippi ? Ils ne les prêtent certainement pas au pair, car il aurait fallu être fou pour supposer, il y a plus de 30 ans, qu'un pauvre Etat comme celui du Mississippi serait jamais à même de rembourser 3 millions de piastres tout en faisant honneur à ses autres dettes. Ces capitalistes étrangers ont été punis dans leur avidité et nous paraissent fort peu dignes d'intérêt. La loi bon même ne leur a pas profité, ce qui prouve qu'ils n'y ont pas perdu beaucoup, car nous les voyons toujours prêts à acheter le papier américain de toute origine.

La Morale Publique suivant M. Morton.

M. Morton, sénateur de l'Indiana, qui a voté contre sa science et sa conscience de légiste dans l'affaire des élections de la Louisiane, prétend que les hommes d'aujourd'hui ont une morale plus élevée que celle des hommes d'autrefois. S'il n'en donne pas une preuve pour ce qui le concerne, il en trouve une dans l'enquête ordonnée par le Congrès sur le crédit mobilier. Mais M. Morton a bien soin de ne pas dire que le Congrès n'a pas puni les coupables.

Alors à quoi l'enquête a-t-elle servi ? A quoi a servi aussi l'enquête sur les élections de la Louisiane ? *La hauteur atteinte par la morale publique* dont parle M. Morton, n'est donc qu'une mauvaise plaisanterie. Mais laissons parler M. Morton. Voici ce qu'il dit à ce sujet :

"Le niveau de la morale publique est plus élevé maintenant aux Etats-Unis qu'il ne l'a jamais été. Je me suis convaincu de cela par une lecture assez attentive de l'histoire de notre pays pendant les douze dernières années. Non-seulement la morale publique ne s'est pas corrompue et détériorée pendant les douze années que les républicains ont été au pouvoir, malgré la guerre et son influence démoralisante, mais elle s'est considérablement élevée et améliorée. Il faut bien comprendre, que l'enquête sur le Crédit mobilier et toutes les autres que l'on a faites ont été ordonnées par une Chambre républicaine et un Sénat républicain, sur la motion de membres républicains. Tout cela prouve, non pas que le Congrès soit plus corrompu qu'autrefois, car, dans mon jugement, il l'est moins, mais que l'opinion publique exige une rectitude plus rigoureuse de la part des hommes publics qu'à aucune époque précédente....

"En général, les hommes publics sont les vrais représentants du peuple sous le rapport des usages et de la morale. Sans manquer de respect pour la mémoire et le nom de nos pères, je suis convaincu que je ne leur fais aucune injustice en disant que la masse du peuple de notre pays et de nos jours leur est supérieure en morale, en instruction et en intelligence. Les moyens de progrès et de perfectionnement sont bien supérieurs aujourd'hui à ceux dont nos pères disposaient, et généralement les hommes publics ont marché avec le peuple.

"Je crois que le monde devient meilleur, au lieu d'empirer, et particulièrement cette partie du monde où nous vivons ; je crois que les principes du gouvernement libre sont mieux compris dans ce pays aujourd'hui qu'à aucune époque précédente, qu'on est plus dévoué à ces principes, que les sacrifices faits pour la défense de l'union pendant la guerre de la Rébellion étaient d'une bien plus grande importance que ceux du temps de la Révolution, et qu'ils les égalaient au moins en générosité.

"Les droits de l'homme sont mieux compris et plus strictement respectés que jamais. A l'époque de la Révolution, quelques hommes supérieurs à tous leurs contemporains reconnurent l'injustice et les dangers de l'esclavage ; maintenant la masse de la nation est parvenue à comprendre cela. Nos pères du temps de la Révolution étaient supérieurs aux colonisateurs du pays ; ainsi la présente génération est plus sage et meilleure que celle de nos pères."

"Il y a en moins d'intempérance dans le dernier Congrès que dans aucun de ceux qui se sont rassemblés à Washington. Sous ce rapport, il y a une amélioration marquée depuis dix ans. Quant au vice du jeu, je ne connais pas un seul sénateur qui soit nommé maintenant d'en être atteint ; mais je me souviens qu'autrefois ceux qui brillaient le plus par leur intelligence, étaient connus pour des joueurs qui passaient un grand nombre de leurs nuits et même de leurs journées autour d'un tapis vert.

"Il y a eu un ou deux cas d'élections sénatoriales obtenues par la corruption ; mais ces crimes ont été si énergiquement flétris, et l'énormité en a été signalée avec tant de force à l'attention publique, que nous ne pouvons douter du progrès accompli sous ce rapport dans les idées morales du peuple et dans celles des assemblées délibérantes."

COMPAGNIE D'HUILE SEPTOLINE.—Dire que cet établissement, représenté par le capt. J. P. Cross, rue du Camp 62 et rue Dauphine 15, tient pied avec l'esprit progressif du siècle, pour la variété et le choix de ses articles et le taux réduit de ses prix, c'est être seulement l'écho de tout le monde. Car il n'y a rien à la Nouvelle-Orléans de si connu que l'établissement dont nous parlons. La compagnie d'huile septoline rivalise avec les fabricants pour l'excellence de ses lustres et candélabres et les surpasse encore avec les lanternes qu'elle a inventées pour les habitations et sucreries. Il est de fait qu'elle a surpassé tout ce qui s'était fait jusqu'à présent en instruments d'éclairage soit pour la ville soit pour la campagne, et les nombreux prix qu'elle a reçus dans les foires sont une preuve de sa grande supériorité. Elle brille surtout pour les articles de Chine et pour cette variété infinie de tuyaux destinés à la distribution de la lumière artificielle partout où on désire avoir dans les maisons particulières et partout, nous devons le dire, les inventions de la compagnie ont donné pleine satisfaction.

A LOUER.—Le local du club Chalmett est à louer à bail. Ce local est beau et vaste et dans le meilleur quartier de la ville, à l'angle des rues Carondelet et Canal.

☞ Il est universellement reconnu qu'il y a beaucoup à gagner à se servir des machines à coudre de Grover et Baker ; ce qui le prouve, d'ailleurs, c'est l'immense succès de vente. Dépôt général, pour le Sud, au No 107 de la rue du Canal.

L'Affaire du Chemin de Fer de Memphis et El Paso, à la Cour de Cassation.

Les condamnés du Transcontinental ont échoué en appel. Ils ne se sont pas découragés, et nous les trouvons aujourd'hui en cessation, invoquant dix moyens pour faire annuler l'instance dans laquelle ils ont été jugés.

Il est à remarquer que, des quatre, trois seulement se sont pourvus : MM. Crampon, Gauldrée-Boileau et Lissignol. M. Pouginel a préféré ne pas se donner le tracas d'un nouveau procès. Les quatre condamnés subissent en ce moment leur peine à la Conciergerie, et y reçoivent chaque jour un grand nombre de visites.

Les dix moyens invoqués sont curieux à citer, en ce qu'ils montrent à quelles subtilités peut se prêter la loi :

Premier moyen : Violation et fausse application des articles 115, 116 et 125 du code d'instruction criminelle et de l'article 409 du même Code, en ce que, dans le cours des débats devant les premiers juges, le juge d'instruction, dessaisi par son ordonnance de renvoi en police correctionnelle, aurait lancé et fait exécuter un mandat d'arrêt, alors que les prévenus avaient obtenu leur mise en liberté sous caution dans le cours de l'instruction, et que rien ne soit venu modifier leur situation ;

En outre, en ce que le tribunal de première instance ait, après lui, la cour d'appel se sont déclarés incompétents pour statuer sur la demande en liberté des prévenus, et ont par suite refusé de se prononcer sur leur demande.

Deuxième moyen : Violation de l'article 183 du Code d'instruction criminelle et des droits de la défense, fondée sur la nullité de la citation donnée aux prévenus, laquelle ne précise pas suffisamment les faits d'où résulterait le délit d'escroquerie poursuivi.

Troisième moyen : Violation de l'article 195 du Code d'instruction criminelle et 7 de la loi du 20 avril 1810 pour défaut de motifs, en ce que l'arrêt, en ce qui concerne Crampon, n'a statué que par des dispositions générales et vagues, insuffisantes pour établir juridiquement les faits à la charge de ce prévenu.

Quatrième moyen.— Violation de l'article 405 du Code pénal, en ce que l'arrêt attaqué a fait résulter uniquement le délit d'escroquerie : 1 des marchés de fournitures conclus par MM. Probet et Lissignol avec les établissements métallurgiques de Manbeuge et de Mulhouse ; 2 de l'admission à la cote obtenue frauduleusement et pour plus de précision à l'aide d'un faux certificat ; et 3° de la publicité donnée à l'entreprise. Ces trois circonstances sont insuffisantes pour établir légalement le délit d'escroquerie.

Cinquième moyen.—Violation des règles de la compétence, en ce que le tribunal correctionnel, et, après lui, la cour d'appel, auraient dû se déclarer incompétents, la cour d'assises pouvant seule connaître du faux qui a été pris comme élément du délit et de l'usage de ce faux. En tout cas, tout au moins pour violation de l'article 7 de la loi du 27 avril 1836, pour défaut de motifs, en ce que la cour d'appel n'a pas statué sur les conclusions relatives à cette incompétence.

Sixième moyen.—Violation du principe que nul en France ne plaide par procureur et fausse application de l'article 1er, paragraphe 2, du code d'instruction criminelle, en ce que la cour d'appel a admis l'intervention collective de toutes les personnes lésées représentées par une seule d'entre elles.

Septième moyen.—Violation des droits de la défense en ce qu'après avoir admis l'intervention collective dont nous parlons ci-dessus, la cour d'appel a admis en outre l'intervention du syndic constituant ce qui forait double intervention dans le même but.

Huitième moyen.—Violation des droits de la défense, en ce que la cour d'appel a rejeté le sursis de deux mois demandé par le prévenu pour faire venir d'Amérique l'arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, lequel était destiné à établir que la Société constituée par les prévenus n'était nullement discrédite aux Etats-Unis comme le prétendait le ministère public.

Neuvième moyen.—Violation de l'article 405 du Code pénal, relativement à Gauldrée-Boileau, en ce que l'arrêt ne s'est pas prononcé sur un élément indispensable du délit d'escroquerie : la remise à ce prévenu des fonds provenant des manœuvres dont ses coprévenus se seraient rendus coupables.

Dixième moyen. — Violation de l'art. 75 de la Constitution de l'an VIII, en ce que le prévenu Gauldrée-Boileau étant conseil général de France lors des faits qui lui sont reprochés, il ne pouvait être poursuivi sans l'autorisation du conseil d'Etat. Suivant ce moyen, le décret du gouvernement de la Défense nationale, du 19 septembre 1870, qui a abrogé l'art. 75, était illégal et sans application.

L'arrêt de la cour de cassation sera rendu dans une dizaine de jours. Me Bazérian, député du Loir-et-Cher, s'est présenté pour M. Crampon ; Me Rousvet et Sabatier, pour les deux autres parties.

C'est ce dernier avocat, qui, le 19, défendra M. de Saint-Grenier, le premier président de la cour de Toulouse.

LA GRANDE MÉDAILLE DU MÉRITE. — Cette médaille est, à ce qu'il paraît, la plus grande récompense décernée à l'Exposition de Vienne. Heureux ceux qui l'ont obtenue ! De ce nombre sont MM. Wheeler & Wilson, pour machine à coudre, qui a véritablement émerveillé tous les visiteurs allemands et tous les visiteurs européens. On peut dire, sans exagération, qu'elle a fait l'étonnement des experts de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche. Personne n'en sera surpris, car cette même machine à coudre avait déjà remporté des prix aux Expositions de Londres et de Paris en 1862 et 1867. Depuis, elle a été encore améliorée et l'on peut dire aujourd'hui qu'elle est le *ne plus ultra* dans la fabrication des machines à coudre. Voyez l'annonce.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les régates dont il a tant été question depuis plusieurs jours, ont eu lieu sur le fleuve, hier dans l'après-midi, en face de Carrollton, et ont obtenu tout le succès qu'on anticipait les amis de ce genre de *Sport*.

Jamais fête pareille n'a inspiré autant d'intérêt à toute une population, et les jeunes clubistes ont dû voir avec orgueil, l'élite de notre société louisianaise assister à leur joute sur l'eau.

A cinq heures et demie, les canots ont été lancés à l'eau, et se sont rangés au point de départ, à cinquante mètres en avant des steamers *Kate* et *H. S. Pike* qui devaient les suivre.

Trois canots se sont disputé le titre de *Champion* de l'Eté.

Le *C. H. Slocomb*, monté par MM. Wm. H. Dickson, patron, Geo. H. Dunbar, C. L. DeFuentes et T. R. Richardson.

La *Fida*, monté par MM. Jno. Connolly, patron, J. H. Bayhi, Henri Keene et Paul Chaudet.

L'*Incognne*, monté par MM. P. Gallager, patron, Thomas Gesson, R. E. Diamond et James Kelley.

A six heures moins un quart, les canotiers se sont penchés sur leurs avirons, et les trois embarcations ont pris leur élan et ont franchi la distance avec une rapidité étonnante. Le "C. H. Slocomb" est arrivé le premier, et son équipage a été salué par les acclamations frénétiques d'une foule de dix-mille personnes. Les vainqueurs ont débarqué au milieu des félicitations de leurs invités.

Les steamers ont alors pris le chemin de la vallée, et ont débarqué au pied de la rue du Canal, leurs passagers qui, nous sommes sûr, conserveront d'heureux souvenirs de cette fête.

Nous apprenons qu'un Quatrième Club Orléanais, s'est organisé, et que sa composition, comme celle des autres, est irréprochable. Puissions nous les voir un jour, disputer aux autres leurs lauriers, c'est là le vœu que nous émet tous en toute sincérité.

Un nommé Philippe Garrow a été arrêté, hier matin, vers cinq heures, au coin des rues Melpomène et Prytanée, comme caractère suspect. L'officier qui a opéré son arrestation a trouvé, sur sa personne, une paire de souliers pour femme, trois mouchoirs et un trousseau de clefs.

Une rencontre sanglante a eu lieu dernièrement, entre deux individus nommés Mike Powers et George Casey. Powers, l'agresseur, a été arrêté et conduit à la *calabouse*.

Une triste aventure est arrivée à M. C. Garvey, qui ne connaît probablement pas très bien les mœurs et les usages de certains quartiers de notre ville. En passant rue Franklin, près de la rue Douane, il a vu une nommée Adeline Thomas, et s'est laissé charmer par elle. Garvey, paraît-il, est entré chez Adeline ; mais en est sorti bien vite, s'étant aperçu qu'il avait été l'objet d'une dupe. Garvey s'est immédiatement mis en quête d'un officier de police, et a fait arrêter Adeline.

Deux malfaiteurs ont essayé de pénétrer, hier matin, vers trois heures, dans la maison située au No 82, de la rue Baronne, dans le but bien évident d'en emporter quelques objets ; mais ils ont été forcés d'abandonner leur projet, à cause du bruit qu'ont fait les personnes de la maison.

Quelque main coupable a appliqué la torche à une pile de bois à l'intersection du Bayou St. Jean et du Canal Marigny, appartenant au capitaine J. Hipps. Quarante cordes de bois ont été consumées avant qu'on ait pu éteindre le feu.

Un homme de couleur, nommé P. Williams, employé à bord du steamer *Favorite*, est tombé accidentellement, dans la rivière Amite, dans un accès de délire occasionné par une fièvre, et s'est noyé. Son corps a été retrouvé et enterré immédiatement après.

TEMPERATURE. — 1er Septembre 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	78	27
12 M.	90	32
3 P. M.	86	30
6 P. M.	84	29

L'Union Française.—L'Union française donne avis que les demandes pour travailleurs, ouvriers et employés seront reçues tous les jours au bureau, rue Saint Louis No. 9, de 9 heures du matin à 4 heures du soir, et que le cours d'anglais gratuit—a lieu régulièrement trois jours chaque semaine. Une annonce insérée plus loin indique les jours et l'heure où a lieu cet enseignement qui est appelé à rendre de très grands services à la population française en ce pays.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.—L'établissement de M. Louis Grunewald, rue du Canal 129, et qui sera bientôt transféré rue Baronne, est un des plus grands dépôts d'instruments de musique qu'on puisse voir dans le Sud. Tout musicien est sûr d'y trouver son instrument favori, et de pouvoir y exercer son choix avec avantage, attendu que l'assortiment est des plus variés, des plus riches et des plus variés. Voyez l'annonce.

SPORTSMEN'S DEPOT.— Nous appelons l'attention des chasseurs sur l'annonce que M. F. Charleville publie dans nos colonnes. Cette annonce les intéresse au plus haut point, car le propriétaire du Sportsmen's Depot y dit qu'il peut, en raison de l'organisation spéciale de son maison, vendre à meilleur marché qu'aucun autre établissement de son genre à la Nouvelle-Orléans, tous articles rentrant dans sa spécialité, à savoir, fusils de chasse, armes à feu de toute sorte, dont un grand assortiment de revolvers, fournitures et munitions de chasse, engins de pêche, etc. Il y est également parlé (dans l'annonce) d'un assortiment de fusils à bascule et feu central, dans les prix de 30 à 100 dollars, que M. Charleville est décidé de vendre à bon marché.

Le magasin du No. 55 de la rue Saint Charles est, aussi, parfaitement assorti en fusils de J. R. Cooper, qui sont depuis bien longtemps une des armes les plus estimées des chasseurs louisianais.

Les cartouches grises d'Eley (première qualité, calibre 12 et feu central ou Lefaucheux) sont cédées dans cet établissement à raison de 85 cents le 100 ; les imparfaites s'y vendent $5 75 le mille.

Nous engageons les chasseurs et les amateurs d'armes à feu, ainsi que toutes les personnes qui désirent voir un *Sportsmen's Depot* tenu avec autant de goût que d'intelligence, à aller passer quelques instants au No. 55 de la rue St. Charles ; nous sommes presque certain qu'ils seront satisfaits de leur visite.

GROVER & BAKER.—Les machines à coudre de Grover & Baker seront toujours, et à bon droit, parmi les plus estimées. Elles sont même devenues dans ces derniers temps les favorites des ateliers et des familles. Nous avons entendu parler beaucoup de ces fameuses machines et toujours d'une manière favorable ; et nous n'en sommes nullement surpris, car elles possèdent justement les qualités que généralement on préfère. Les machines à coudre de Grover & Baker sont, en effet, remarquables par leur solidité, leur durabilité et les facilités qu'elles offrent pour leur mise en activité de service. Elles exécutent en outre toutes sortes de travaux et font toute espèce de points. Toutes ces capacités leur ont donné une popularité immense et leur ont fait décerner nombre de prix aux foires du Texas, de la Louisiane, du Mississippi et de l'Alabama. Ces célèbres machines se vendent rue du Canal, 107, au coin du passage de la Bourse.

E. MOLINIÉ, 101, GRAVIER.—Cette maison de commerce, qui vient de se fonder à la Nouvelle-Orléans, est établie sur des bases telles que nous ne doutons pas de la voir figurer avant longtemps parmi les plus florissantes de celles du Sud-Ouest. M. Molinié a une grande expérience des affaires et des relations au Nord et en Europe, qui lui permettent de faire ses achats à des conditions on ne peut plus avantageuses et, par conséquent, d'offrir les articles de sa partie à des prix qui ne redoutent aucune concurrence. Une annonce insérée dans notre numéro d'aujourd'hui, donne un aperçu du genre de commerce de la maison Molinié et nous en recommandons la lecture aux marchands de quincaillerie, de parfumerie et de tissus.

GRANDE VENTE AU RABAIS.—MM. Hébert-Miret & Pinsard, rue du Canal, 149, continuent à vendre tous les jours et au rabais leur fonds de marchandises de bijouterie, d'orfèvrerie et d'horlogerie. Nous rappellerons aux dames, et aux acheteurs en général, qu'il se trouve dans le stock de MM. Hébert-Miret & Pinsard des articles de bijouterie dorée et nombre d'articles de fantaisie fort remarquable, et que c'est là une rare occasion de les avoir à bon marché. L'annonce qu'on lira plus loin est positive à cet égard. Les marchandises annoncées doivent être vendues en tout cas, même au dessous du prix qu'elles ont coûté.

ORFÈVRERIE.—Qui n'a entendu parler du magasin d'orfèvrerie et de bijouterie de A. B. Griswold & Co, agents de la "Gorham manufacturing Co," la plus grande fabrique qui ait pu fournir pour les objets d'orfèvrerie et de cuillerie ? C'est dans le magasin de MM. A. B. Griswold & Co, au coin des rues Canal et Royale, qu'on trouve ces articles extraordinaires qui surprennent tout d'abord les visiteurs et qui commandent leur admiration. Montres, diamants, bijoux, pierres précieuses, ouvrages d'or et d'argent, tous remarquables par la forme, la nouveauté et l'élégance et tous étincelants d'éclat, voilà ce qui distingue à un si haut degré l'établissement de la maison Griswold, et ce qui fait que la confiance universelle lui est à peu près acquise, car nous devons nous hâter d'ajouter que cette maison, par la loyauté de ses rapports avec le public, s'est fait une réputation d'honorabilité pour le moins à la hauteur de la magnificence de son commerce. Il est un fait bien établi, c'est que si l'on désire un ornement de salon hors ligne, il faut aller le chercher chez M. Griswold ; si l'on désire un bijoux rare, une pierre artistement taillée, une montre chef-d'œuvre de travail et de mignature, un collier brillant, un bracelet splendide, il faut aller chercher tout cela chez M. Griswold, parce qu'on est sûr de n'être pas désappointé. Nous n'avons plus qu'un mot à dire : la plus sévère intégrité préside aux ventes de cette maison où tout le monde par conséquent, peut aller acheter sans craindre de payer plus que les objets ne valent.

☞ Quand vous voyez des dents propres, nettes, et blanches comme de l'ivoire et plus blanches encore, vous pouvez dire à coup sûr, que cela est dû au SOZODONT, car le Sozodont seul peut leur donner cet éclat.

☞ L'immense et toujours croissante demande des machines à coudre de la compagnie Grover et Baker, est une des choses les plus extraordinaires du monde. Ces machines sont d'ailleurs les favorites du Sud. Bureau de vente 107, rue du Canal.

HOYT & WILCOX.

HOYT & WILCOX.

SCHMIDT & ZIEGLER

(Maison établie en 1845.)

Nos. 49, 51, 53 et 55 rue Peters,

Nos. 37, 39, 41 et 43 rue Fulton,

NOUVELLE ORLÉANS, LNE.

Marchands de

GROCERIES EN GROS

Et importateurs de

VINS ET DE LIQUEURS.

CORNICHONS anglais, de Grois & Blackwell,
WORCESTERSHIRE SAUCE, de Lea & Perrin,
MOUTARDE de Lemon, de I. & J. Colman.

EXTRA STOUT, de Guinness,
Bière en bouteille par E. & J. Burke, de Dublin.

PALE ALE, de Bass & Co.,
Bière en bouteille par E. & J. Burke, de Dublin.

LAGER BEER, de Bromermann,
Bière en bouteille à Brême, en Allemagne.

Marchands de toute espèce

— DE —

PRODUITS DE L'OUEST,

— Et Agents pour la vente de —

VIEUX SEVENTY SIX RYE
et
WHISKY BOURBON,
WHISKY Bourbon, Paul Jones,
BOURBON WELLHOUSE,
WINDSOR RYE,
AUGUSTINARA des Drs. J. G. B. Siegert & Son
ANHERS,
Et la célèbre

LAGER BEER DE BREME,

d'Andreas Muller,

Pour lesquels nous sollicitons des ordres que nous garantissons de remplir, dans nos vastes entrepôts,

AUX PLUS BAS PRIX.

Nous signalons également à l'attention des acheteurs

Notre fort stock de Café.

Nous achetons et vendons des carguisons entières.

Les acheteurs sont invités à s'adresser à nous avant de faire leurs achats ailleurs,

Schmidt & Ziegler.

2 sept.

GRAND DÉPOT DE FRUITS.

— DE —

JOSEPH MACHECA & CO.

ANGLE DES RUES CANAL ET CAMP,

NOUVELLE ORLÉANS.

Constamment approvisionné par importations de FRUITS de chaux, de provenance étrangère ou domestique, tels que

Ananas,	Poires,	Dattes,
Citrons,	Raisins,	Groseilles,
Limons,	Bananes,	Mûres,
Oranges,	Fraises,	Oranges,
Pêches,	Pommes,	

Et tout ce qui concerne cette spécialité suivant la saison, ainsi que grand nombre de fruits qui sont actuellement hors de saison, directement importés des ports les plus rapprochés des Tropiques.

Fruits de serre chaude, de l'espèce la plus délicate et la plus rare.

Gros et détail,

Son marché qui ne peut être surpassé, et qui n'a été que très rarement égalé dans cette ville.

COMMANDES DE LA CAMPAGNE SOLLICITÉES ;

PROMPTE EXECUTION GARANTIE.

Rappelez-vous le grand dépôt de fruits

— DE —

JOSEPH MACHECA & CO.

2 sept.—1f.

HOYT & WILCOX.

BEURRE.

150 livres
Beurre Goshen choisi.

100 livres
Beurre Goshen fair.

20 caisses
Beurre Goshen en cuve de 10 livres.

10 caisses
Beurre Goshen en cuve de 5 livres.

100 livres
Beurre de l'Ouest de choix.

200 livres
Beurre de l'Ouest fair.

50 barriles
Beurre de l'Ouest de choix.

FROMAGE.

1000 caisses
Fromage de choix de l'Ouest,
et 100 caisses
Fromage à la Crème de New York.

DIVERS.

2,000 caisses
Amidon de Pur.

200 caisses
Chandelles étar.

100 barils
Vinaigre de cidre de choix.

100 barriles
Saindoux de Barley.

300 tierçons
Saindoux de choix.

50 caisses
Breakfast Bacon.

50 tierçons
Jambons pacsé au sucre.

50 demi-barils
Bœuf du Marché Fulton.

50 demi et quart de barils
Coshen du Marché Fulton.

5 caisses
Langues du Marché Fulton

Hoyt & Wilcox,
No. 62 rue Tchoupitoulas,
Coin Lafayette
2 sept—1f

ALBIN ROCHEREAU, CHARLES T. DUGAZON. Mme ADELE REFF, in commendam. PIERRE CHARITES, HENRI BERLIN.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., New York. 21 août—1m

16 & 18 ST. LOUIS ST. New Orleans.

W. W. WARNERS. CAMILLE DAY.

WASHBURN & DRY,

IMPORTATION DIRECTE DE

VINS ET LIQUEURS.

Nous avons l'honneur d'informer le public que nous venons de fonder une vaste cave en gros, où l'on trouvera, en tout temps, du vieux vin naturel, à un prix complaisant, de nos marques ci-dessous indiquées, dont nous nous portons garants de la pureté et de la qualité, pour jugement par ceux qui en connaissent les mérites.

WASHBURN & DRY,
40 RUE ST-LOUIS, en face de l'Hôtel St-Louis.

Les août 29

SPORTSMEN'S DEPOT.

F. CHARLEVILLE,

ARMURIER,

55 ..... Rue St-Charles 55

NOUVELLE-ORLEANS.

IMPORTATION DIRECTE. — PRIX FIXE.

A cause de son organisation, qui est tout à fait exceptionnelle, cette maison peut vendre à meilleur marché qu'aucun autre établissement de son genre à la Nouvelle-Orléans. Elle a, en effet, un magasin, l'assortiment le plus complet de toute espèce à bénéfice et à feu central chez les gens en rangent entre (Sept 2000) qui sont sur Etats-Unis.

Quant aux fusils anglais spécialement à bagnolles, les canonniers d'armes sont surpris des conditions avantageuses auxquelles ils sont vendus.

Les bouteilles d'Eley, fabriquées par un procédé chimique, se vendent 20 cents la boîte de 250, ou 80 cents la centaine. Plomb de 36 à 50 cents la livre, et un assortiment complet d'articles de fantaisie et d'articles à l'usage des chasseurs.

Le SPORTSMEN'S DEPOT espère et s'enhardit le prix de toute marchandise qu'il aura vendue, et un article de qualité égale pour vous obtenir à meilleur marché dans toute autre maison de la ville.

F. CHARLEVILLE.

NOTA.—Le département des réparations est sous la direction de M. Louis Cook. 29 août—1m

Marchands de Groceries en Gros.

JOHN I. ADAMS. DAVID ADAMS. WM. H. RICHARD

JOHN I. ADAMS & CO.

Marchands de

PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS.

Constamment en magasin :

Un choix complet

— de —

Sucre, Mélasse, Café, Thés, Tabac, Cigares, Vins et Liqueurs, Huiles, Pimento, Savons, Amidons, Chandelles, Cornichons, Cuits, Moutarde, Epices, Pruns, Noisettes, Odeurs, Conserves, Ales et Porter, Schnapps, Bitters, Cordiaux.

Articles en cuivre,
Liqueurs et sauces,
Lait condensé, Dunlap, Salade,
Articles et bois et en cuivre,

PRODUITS DE L'OUEST

Vendeurs pour le Texas :
J. C. STAFFORD. S. S. TERRY.

JOHN I. ADAMS & CO.
et, 6 & 8 de la rue Peters,
(Ancienne rue Nouvelle Levée).
Nouvelle-Orléans.

2 sep—1f—PP

Consulat de France.

AVIS IMPORTANT.—SEPTEMBRE 1873.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaire qui les intéresse, les Français ci-dessous dont les noms suivent, lors ou de chez les Etats-Unis et ceux qui ne sont pas connus pour d'un dernier lieu de la Louisiane :

Bérée Victor.	Guillemin Louis et Jh. Baptiste.
Bagnis (les frères).	Hanon Pierre Armand.
Brunet Jean Pierre.	Lemon Bernardin (Mme)
Bonnet Jean.	Lang Pierre Charles.
Castelin François Xavier.	Lang Pierre.
Cartaudet Jean.	Pichelin Baptiste.
Cartaudet (Mme) née Amanit.	Rossi Jules.
Dumont Alexandre.	Rossi Jules (les enfants)
Dubreuil (le jeune).	Rotel (Mme) Louis.
Dubreuil (le demi-frère).	Schmitt Gottfried.
Dupuy Jean.	Tardy Adolphe.
Dubreuil Jean.	Valton Jean.
Elie Henri.	Valton Dominique.
Fouhon Barthélemy.	Wolff à Cin.
Galmet Adolphe.	Wolff Jean et mère.
Gilbert R. J.	Wolff Jean et mère (filles)
Gabriel (Mme Veve).	

Le Consulat de la Chancellerie de France, rue St-Louis, No 11, en face celle du Cimetière Saint Louis, est ouvert tous les jours (sauf dimanches et fêtes) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Bureau Consolidé des Terres des Etats-Unis,

29 août 1873.

AVIS.—A tous ceux que cela peut concerner : Attendu que l'Etat de la Louisiane, en vertu de la loi de l'année 1869, réclame les terres non-classées de cette, attendu que certaines entres réclamantes aux dites terres ont été présentées à ce bureau en vertu de la loi du 22 juin mai—cyte est ordonné que personne qui auraient des réclamations contraires, de les présenter, avec les preuves à l'appui, à ce bureau, d'ici au 20 nov. mars 1873, époque à laquelle il sera fait un rapport concernant mes instructions du commissaire du bureau général des terres, à Washington, D. C., en date du 22 août 1873.

Toutes les sections 8, 15, 16, 17 ; les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de la section 20 ; toutes les sections 21, 22, 24, 25, 26 ; les lots 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 11 de la section 29 ; toutes les sections 30, 31, 32 et 33 du Township No 12 Sud du Range No 11 Est du District Nord-Est de la Louisiane, à l'Est du fleuve Mississippi, situés des deux côtés du Bayou Cane, tombé par le Lac Pontchartrain au Nord, le Bayou St-Jean à l'Est et Manor Brothers à l'Ouest.

HARRY LOTT, Préposé à l'enregistrement.

29 août—2m JULIAN REVILLE, Receveur.

Avis.

BUREAU DES ARMURERIE,
Nouvelle-Orléans, 1er août 1873.

L'offre d'une récompense de deux mille piastres, publiée par le Bureau des Armures de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 Décembre 1872, est retirée en temps de paix et de guerre.

Attendu que les nombreuses alarmes d'incendies, qui, depuis quelque temps, exigent la présence des pompiers indiquent, de la part de certaines personnes de la communauté, une détermination de détruire les pompes et y mettent le feu ; attendu que la sûreté et l'intérêt de la communauté demandent qu'une semblable conduite soit découverte et punie—le Bureau des Armures invite les intimidés B. C. A., sous peine de "Tabaille" ?

Des renseignements qui pourraient être obtenus pour tous les renseignements qui pourraient être demandés à Jacques Bureau, Bureau des Armures.

Conditions.—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 mois de crédit, avec hypothèque, à part, sont d'usage. Il peut (toujours d'avance) accepter et 4 ventes de terres les garanties hâtées. Les nouveaux terres sont, entre le montant de l'adjudication, toutes les terres de 160 acres.

Pour avoir de ventes, aux frais des acquéreurs, publiant A. Ivers, notaire public.

29 août—21 oct. à date.

VENTES JUDICIAIRES.

Louis Hoester vs. H. Smith et J. Sandoz.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 17,821.—Il sera vendu aux ventes de Sort Sanlot, à tout adjudicataire l'Hôtel-Ville (Deuxième Cour de District) pour le jeudi, 11 septembre, dans l'adjudicataire, le jeudi, le SAMEDI, quatre octobre 1873, à midi, à la Bourse entre celles de Canal et de la Douane, dans le District de la ville, à la vente, à la vente publique et adjudication des propriétés dont dessous :

1. Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. 124 Ponce (Deuxième Cour de District) pour le Plan Hôtel borné par les rues Grand, Annette, Mandeville et de Jean-Bernard. Le dit terrain mesure trente-deux pieds de face à la rue et au Grand, sur cent vingt-huit pieds de face à la rue Grand.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Appartenant actuellement H. Smith en vertu d'un titre de vente reçu par Me J. Kerlerd, suivant note au rapport d'Octave de Lafontaine, notaire public en cette ville, inscrit au Bureau des Hypothèques, en 1870, sous le No. 10,114.

2. Un terrain situé dans le même district, dans l'Hôtel nommé vingt-neuf, (29) borné par les rues Morales, Urquhart, Urquhart et Mandeville, mesurant (le dit terrain) quarante-sept pieds sur cent vingt pieds de profondeur, ensemble vingt dix huit pieds de profondeur, entre parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Appartenant actuellement H. Smith en vertu de vente reçu par Me J. Kerlerd, suivant note au rapport d'Octave de L